



Outil de Travail 001: Identifier les changements à la paye nette

Une modification de votre paye nette peut survenir pour de nombreuses raisons. Chaque situation de revenu personnel est unique. Quelques facteurs à prendre en considération sont les suivants :

- un changement de votre province de travail
- **les changements au salaire**
- atteindre le maximum annuel des retenues obligatoires
- les allocations et avantages sociaux imposables
- les crédits d'impôt personnels
- les exemptions en raison de difficultés financières ou autres
- un congé non payé
- les recouvrements de trop-payé

Trouver des changements sur votre talon de paye

Vous pouvez voir les changements à votre paye nette sur votre talon de paye Phénix ou sur votre talon de paye Applications Web de la rémunération (AWR).

Talon de paye Phénix

Ce talon de paye Phénix fournit un exemple de changement de salaire survenant au cours de la période de paye.

Données générales		
Nom:	Entité:	DND00
Employé:	Groupe paie:	Conseil du trésor
Adresse:	Service:	368805 - DND368805
	Emplacement:	DND-368805 Paie
	Titre emploi:	Services administratifs
	Taux salaire:	\$2,050.67 Quinzaine

Données fiscales		
Mt net féd.:	\$13229.00	
Lettres spéci. féd.:	\$0.00	
Pourcentage suppl. féd.:	0.000	
Mt suppl. féd.:	\$0.00	

Sommaire chèques paie		
Période	Revenu brut	Retenues
Courant	2,085.48	234.28

Ce talon de paye Phénix indique une différence entre le « **taux de salaire aux deux semaines** » et « **Rémunération de base des revenus** » qui indique qu'un changement de taux de salaire s'est produit.

Revenus				
Description	Description	Heures	Tx horaire	Montant
*Rémunération de base	001			2,035.65
Prime au bilinguisme	141			30.67
Indem. prov. maintien en poste	227			19.16



Talon de paye AWR

Le talon de paye AWR fournit plus de détails sur le changement de taux de salaire, comme les heures et les montants.

Allocations et retenues		
Type	No	Taux
Du 11/07/20 au 22/07/20 *Rémunération de base	60,00 H	+1 640,54\$
Du 09/07/20 au 10/07/20 *Rémunération de base	15,00 H	+395,11\$
Du 09/07/20 au 10/07/20 Prime au bilinguisme		+6,13\$
Du 11/07/20 au 22/07/20 Prime au bilinguisme		+24,54\$
Du 09/07/20 au 10/07/20		

Ce talon de paye montre la répartition de la « rémunération de base des revenus ».

Exemple : La modification du taux de salaire est entrée en vigueur le 11 juillet 2020.

Notez : Changement à la paye nette à partir de janvier

Au cours de chaque année civile, des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) ou au Régime des rentes du Québec (RRQ) ainsi que les primes d'assurance-emploi (AE) doivent être déduites des revenus des employés jusqu'à ce que le plafond de cotisations soit atteint. Selon vos revenus, il est possible que vous atteigniez ces plafonds au cours de l'année. Lorsque cela se produit, vous pouvez constater que le montant des cotisations au RPC/RRQ et/ou de l'AE auront cessé, ce qui entraîne une augmentation de votre paye nette.

En janvier, les retenues de cotisations au RPC/RRQ ainsi que les primes AE reprendront. Votre paye nette pourrait donc diminuer en conséquence.

Pour plus d'informations sur votre paye veuillez consulter le site Web du SPAC : [Comment fonctionne la paye de la fonction publique.](#)

